



La classification entre en application .

La nouvelle classification des employés et cadres vient d'être agréée par la tutelle et entrera donc en application dès ce 1er juin.

Une classification JUSTE est une classification qui doit permettre à CHACUN, quel que soit son niveau d'ancienneté, quelles que soient ses fonctions ou son statut, d'avoir un emploi positionné à un niveau correct, de valoriser son expertise et ses compétences, de bénéficier de réelles perspectives d'évolution et de vivre dignement de son salaire.

La FNPOS CGT s'est opposée au projet de l'employeur car malgré sa volonté affichée "d'attirer, fidéliser et adapter", cette nouvelle classification n'est qu'un mépris assumé pour les personnels en place depuis plusieurs années :

- Avec l'inacceptable mécanisme de « fongibilité », les salariés en place depuis plusieurs années financent eux-mêmes la prétendue augmentation des coefficients, sans aucun gain réel ;
- Cette classification dévalorise l'expertise et les compétences acquises par les salariés puisque la hausse des coefficients de base ne profite en réalité qu'aux nouveaux arrivants et aux futurs embauchés ;
- Pour les 70% des agents CDI, le gain durable n'est que de 3 misérables points, soit 22,83 euros bruts par mois, dans un contexte marqué par un gel de la valeur du point depuis des années, un écart défavorable avec l'inflation de presque 22% en 15 ans, une précarité grandissante et une situation d'urgence sociale vécue par les personnels de la Sécurité sociale.

Comble du mépris, les accords de classification des « agents de direction » et des « praticiens conseil » accordent des mesures très avantageuses pour ces derniers : revalorisation conséquente des coefficients et augmentation de la part variable de façon conséquente.



Il y a deux types de syndicalismes : celui qui tire vers le bas en validant trop rapidement le projet de l'employeur avec une certaine satisfaction assumée maintenant qu'il est finalement agréé et la CGT qui grâce à sa combativité a déjà obtenu le doublement de l'enveloppe budgétaire pour négocier la classification.

La CGT ne laissera pas le personnel seul face à cet accord.

Elle restera vigilante à la transposition pour qu'il n'y ait pas davantage d'agents lésés que ce que prévoit déjà malheureusement ce protocole d'accord.

Elle se tiendra notamment aux côtés de ceux dont l'emploi n'a pas été repéré au plan national.

Elle veillera à ce que l'ensemble des crédits dédiés aux parcours professionnels supplémentaires pour 2025 soient bien consommés.

Elle surveillera l'employeur qui, dans le contexte budgétaire limité actuel, tentera certainement des arbitrages privant certains d'améliorations salariales.

La CGT, fidèle à ses valeurs, continuera donc à se battre avec tous les salariés pour une classification juste et pour une augmentation conséquente de la valeur du point indexée sur l'inflation. Chacun doit pouvoir vivre dignement de son emploi et de ses salaires !